

IMMIGRATION

La Belgique, 8^e pays plus accueillant

Nous accueillons 35 demandeurs d'asile pour 10 000 habitants. C'est plus que la moyenne européenne mais bien moins que d'autres.

● **Marie-Laure MATHOT**

Sur 10 000 habitants, l'Europe accueille 25 personnes qui cherchent asile sur le continent. La Belgique se situe au-dessus de cette moyenne avec 35 demandeurs d'asile pour 10 000 habitants. C'est bien moins que la Hongrie qui en accueille 177 mais pas beaucoup moins que l'Allemagne qui en accueille 55. Ce sont les chiffres qui ressortent du dernier dossier d'analyse de Myria, le Centre fédéral Migration.

Pour son directeur, François De Smet, la Belgique est dans la bonne moyenne. « *En comparaison avec l'année précédente, on accueille beaucoup. On est à plus de 2,8 fois le nombre de demandeurs d'asile qu'en 2014 ce qui prouve qu'on a connu une vraie crise. En comparaison à d'autres comme l'Autriche, la Hongrie ou la Finlande, on peut dire que la Belgique a fait sa part. Le nombre de places d'accueil ouvertes a été considérable. On se débrouille bien.* »

Mais sur les quelque 35 000 places en centres d'accueil que compte notre pays, le gouvernement a annoncé en fermer 10 000. Voilà pourquoi une centaine de personnes se sont rassemblées lundi matin devant l'Office des Étrangers. Une action organisée à l'initiative du CIRÉ (Coordination et Initiati-

ves pour Réfugiés et Étrangers) et de la CSC.

Pour François De Smet, devoir rouvrir des places dans l'urgence en cas de nouvelle crise cet été est un risque. « *Il n'est pas illogique de fermer des places si on a moins de demandeurs d'asile mais il faut être prudent. La migration est extrêmement imprévisible, une crise peut éclater demain si une nouvelle route s'ouvre.* »

« *Il faut également savoir qu'il y*

a peut-être moins de gens ici pour le moment mais il n'y a pas moins de gens sur la route de l'exil. La guerre est encore extrêmement forte en Irak et en Syrie. Un accueil ce n'est pas juste un pain, un lit et une douche mais du personnel qui octroie une assistance psychologique ou juridique. Dès qu'on ferme des centres et qu'on se prive de ces gens-là, ce sont des compétences difficiles à retrouver ensuite », conclut le directeur. ■

Demandes d'asile introduites dans l'UE

	2014	2015	Évolution 2014-2015	Demandeurs d'asile pour 10 000/hab. (2015)
Union européenne (28 pays)	562 680	1 255 640	x 2,2	25
Allemagne	172 945	441 800	x 2,6	55
Hongrie	41 215	174 435	x 4,2	177
Suède	74 980	156 110	x 2,1	161
Autriche	25 675	85 505	x 3,3	100
Italie	63 655	83 245	x 1,3	14
France	58 845	70 570	x 1,2	11
Pays-Bas	21 780	43 035	x 2,0	26
Belgique	14 045	38 990	x 2,8	35
Royaume-Uni	32 120	38 370	x 1,2	6
Suisse* (hors UE)	21 940	38 060	x 1,7	46
Finlande	3 490	32 150	x 9,2	59
Norvège* (hors UE)	10 910	30 470	x 2,8	59
Danemark	14 535	20 825	x 1,4	37
Bulgarie	10 805	20 165	x 1,9	28
Espagne	5 460	14 600	x 2,7	3
Grèce	7 585	11 370	x 1,5	10
Pologne	5 610	10 255	x 1,8	3

(*) Hors Union européenne, pas dans le total

Des normes de protection en baisse

Dans son analyse, Myria exprime insistance sur sa préoccupation à l'égard de la politique migratoire européenne. Le centre fédéral pour le Migration parle d'un abaissement des normes de protection des demandeurs d'asile et réfugiés en Europe. «Il est problématique dans les circonstances actuelles de considérer la Turquie comme un

premier pays d'asile ou un pays tiers sûr. Le système d'asile de ce pays est encore particulièrement précaire et difficilement accessible, l'accès effectif aux droits est encore très limité pour les réfugiés, et la situation des droits de l'homme est problématique.»

Myria formule une série de recommandations à la Belgique :

l'offre à court terme d'un nombre accru de places de relocalisation et de réinstallation, la promotion d'une évaluation indépendante de la situation des droits fondamentaux des migrants en Grèce et Turquie, de l'ouverture de canaux de migration légaux et sécurisés vers l'Europe ou encore d'un véritable système européen d'asile.

VITE DIT

Mineurs Le Conseil d'État vient de donner raison à huit ONG en rappelant que l'Office des étrangers ne peut détenir en centre fermé, à n'importe quelles conditions, une famille avec enfants mineurs, annulant certaines dispositions d'un arrêté royal. Les huit associations ont demandé à l'État

belge de renoncer définitivement à ce genre de pratique.

Désastreux À l'occasion de la Journée mondiale des réfugiés lundi, la Ligue des droits de l'Homme, avec la Plate-forme citoyenne de soutien aux réfugiés, dénonce «la politique de non-anticipation du gouvernement aux conséquences désastreuses pour les demandeurs d'asile». Les deux

associations décernent un bulletin médiocre à Théo Francken, lui accordant la moyenne de 35 %.

Record Un nouveau record a été battu dans le monde en 2015, avec 65,3 millions de personnes déracinées, qui ont dû quitter leur foyer ou leur pays en raison des guerres et des persécutions, a annoncé hier le Haut-commissariat de l'ONU pour les réfugiés.